

Conditions General de ventes d'EF



Ces conditions de réservation s'appliquent aux Voyages Culturels EF (Canada) dont le départ est prévu le 1er octobre 2023 ou après. Pour les voyages sur mesure, veuillez consulter les addendas correspondants. Tous les voyages internationaux (destinations à l'extérieur de l'Amérique du Nord) sont gérés par EF Education First International Ltd., Suisse. Tous les voyages nationaux (destinations en Amérique du Nord) sont gérés par EF Explore America Inc. EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. (Canada) offre seulement des services de marketing en lien avec les programmes de voyage internationaux et nationaux, aux présentes, est conjointement désigné par « EF », au même titre qu'EF Education First International Ltd. et EF Explore America Inc.

Ce que comprend le prix de votre programme

- Vols aller-retour en classe économie, y compris le supplément pour carburant, les frais d'amélioration aéroportuaires, les droits pour la sécurité et les taxes de départ, d'arrivée et de transit
- Hébergement dans des chambres d'hôtel triples ou quadruples équipées de salles de bain privées (sauf indication contraire prévue dans l'itinéraire)
- Déjeuner continental et souper tous les jours en Europe, tel que spécifié. Des plans de repas différents peuvent s'appliquer dans les destinations non européennes
- Repas du midi à bord des bateaux de croisière (le cas échéant)
- Visites touristiques et excursions complètes avec des guides locaux autorisés, et activités culturelles, tel que spécifié
- Transfert à l'aéroport et transport entre les villes prévues à l'itinéraire
- Certains droits d'entrée et billets de théâtre, tel que spécifié
- Un guide accompagnateur disponible 24 heures par jour pour tous les voyages, de l'arrivée à l'aéroport dans la première ville prévue à l'itinéraire jusqu'au départ de l'aéroport de la dernière ville prévue à l'itinéraire (sauf indication contraire)
- Soutien des bureaux d'EF répartis dans le monde entier
- Visites à pied, visites d'orientation et visites touristiques d'EF dirigées par un guide accompagnateur, tel que spécifié
- Transport vers le site des visites à pied et retour depuis le site par autocar ou transport en commun
- Croisières, trains et traversiers, tel que spécifié
- Pourboires usuels pour les voyages en Amérique du Nord (pour votre guide accompagnateur, les guides locaux et les chauffeurs d'autocar)
- Services de gardiens de sécurité professionnels à l'hôtel pendant la nuit pour les voyages en Amérique du Nord
- Service d'urgence mondial 24 heures sur 24
- Programme Tranquillité d'esprit d'EF
- Sac à dos EF avec étiquette à bagages pour chaque voyage
- Services de traitement préliminaire par les membres du personnel d'EF
- Soutien attiré d'une équipe de conseillers en voyages culturels et de spécialistes du soutien aux voyageurs basée au Canada avant le voyage
- Pour les résidents du Québec : Cotisation de 3,50 \$ par tranche de 1 000 \$ au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages (FICAV) de l'Office de la protection du consommateur (OPC) du 1er novembre 2021 au 31 décembre 2023. À compter du 1er janvier 2024, la cotisation de 1,00 \$ par tranche de 1000 \$ sera remise.

Ce que le prix de votre programme ne comprend pas

- Boissons et repas du midi (sauf indication contraire)
- Excursions optionnelles (sauf indication contraire)
- Transport durant les temps libres
- Frais occasionnés par la planification de nouveaux vols en cas d'annulation ou de retard causé par les compagnies aériennes, les conditions météorologiques défavorables ou des événements au-delà du contrôle d'EF
- Tous frais de bagages applicables imposés par les compagnies aériennes
- Supplément applicable aux adultes en chambre avec deux lits jumeaux (le cas échéant)
- Régime mondial d'assurance voyage (sauf indication contraire)
- Garantie complémentaire annulation pour quelque raison que ce soit (sauf indication contraire)
- Pourboires usuels à prévoir pour les voyages à l'extérieur de l'Amérique du Nord (pour votre guide accompagnateur, les guides locaux et les chauffeurs d'autocar)
- Passeport, visa, vaccinations et frais de réciprocité ou autres frais associés à l'entrée dans un pays particulier, ou à la sortie d'un pays
- Portage

Voyage en groupe

Comment fonctionnent les voyages en groupe?

Nous estimons que tous les élèves devraient avoir la possibilité de voyager; nous faisons donc tout en notre pouvoir pour que les prix de notre programme soient les plus bas dans le secteur sans faire de compromis sur la qualité. Nous parvenons à réaliser cet objectif en combinant des groupes dans un même autocar, de sorte que tous les voyageurs aident à couvrir le coût de l'autocar, du guide accompagnateur, des guides locaux, etc. Consolider les groupes permet également aux voyageurs de rencontrer des élèves d'autres écoles, bien que les groupes puissent ne pas appartenir au même groupe d'âge. Les voyages en groupe exigent de la souplesse. En fonction de la taille de votre groupe, il se peut que vous soyez placé avec d'autres groupes et voyagiez ensemble. Afin d'assurer le meilleur service au groupe, les dates et l'itinéraire du voyage que vous avez demandés peuvent être modifiés. C'est pourquoi nous vous demandons une plage de dates pendant lesquelles votre groupe peut voyager, ainsi que des choix de destination en remplacement.

Flexibilité des dates standard :

Nos forfaits de voyage standard supposent de pouvoir prévoir un départ quatre jours avant et après la date de voyage prévue de manière à permettre à EF d'effectuer des ajustements pendant cette période sans frais supplémentaires.

Options concernant la flexibilité des dates :

Moyennant des frais supplémentaires, les options suivantes sont disponibles :

Date précise (frais de 150 \$ par voyageur) : Garantit le voyage à la date précise sélectionnée.

Marge de deux jours (frais de 75 \$ par voyageur) : Réduit la période de flexibilité à un jour avant ou après la date de voyage demandée.

Comment EF peut-elle maintenir des prix si bas?

Grâce à la souplesse dont vous faites preuve envers EF quant à votre voyage et aux dates, EF est en mesure d'offrir à ses voyageurs le plus bas prix possible tout en conservant une qualité exceptionnelle.

Qu'est-ce que la consolidation de groupes?

Les prix du programme d'EF sont basés sur un nombre minimal de 35 voyageurs payant plein tarif, à l'exception de certains voyages sur mesure et des groupes privés. Pour que ces bas prix nous soient accessibles, nous combinons de plus petits groupes en un seul grand groupe pour atteindre le nombre requis de voyageurs. Cela fait en sorte que nos voyageurs obtiennent le meilleur rapport qualité-prix, en plus de vous permettre de rencontrer les enseignants et les élèves d'autres écoles (bien que les groupes puissent ne pas appartenir au même groupe d'âge).

Qu'arrive-t-il si mon groupe ne peut obtenir de réservations pour le voyage demandé?

Si vous ne sommes pas en mesure de consolider votre groupe pour votre choix de voyage, nous vous offrirons un voyage comparable. Le nouveau prix du programme s'appliquera à votre voyage. N'oubliez pas que le voyage substitut peut ne pas inclure la visite de tous les pays inclus dans le voyage d'origine. Dans le cas où nous ne pouvons pas vous proposer de voyage comparable à votre premier choix, les voyageurs pourront demander un remboursement complet. Une fois un programme choisi, la politique d'annulation standard d'EF s'applique. EF définit un voyage comme étant comparable s'il comprend 50 % des mêmes destinations avec nuitée que l'itinéraire demandé.

L'itinéraire de mon voyage sera-t-il modifié?

Bien que nous fassions tous les efforts pour maintenir votre itinéraire inchangé, nous devons parfois le modifier. Parfois, cela implique de modifier l'ordre de visite des villes, de modifier la durée du séjour dans une ville, un pays ou une destination, d'utiliser un autre aéroport ou de modifier la date de départ, d'arrivée ou de retour d'un voyage. Si une modification effectuée par EF entraîne une hausse du prix du programme, EF en absorbera le coût. EF s'efforce de faire en sorte que les nouvelles dates de départ varient de deux jours ou moins par rapport aux dates établies à l'origine pour le voyage dont le départ est fixé entre octobre et avril, et ne varient que de quatre jours par rapport aux dates établies à l'origine pour le voyage dont le départ est fixé entre mai et septembre. À certaines dates, surtout pendant les congés, certaines inclusions au voyage peuvent ne pas être offertes. Dans de tels cas, il se peut que nous ayons à substituer des inclusions différentes ou à modifier l'ordre dans lequel elles surviennent. Vos dates de départ et votre itinéraire finaux seront confirmés environ deux mois avant le départ. Lors de votre inscription à un programme de voyage de groupe, vous prenez la décision de voyager avec les responsables de groupe choisis; ils peuvent modifier l'itinéraire ou les dates de voyage en votre nom et celui de votre groupe. Dès le moment où le voyage commence officiellement, les itinéraires ne peuvent plus être modifiés par le responsable de groupe ou un voyageur. EF se réserve le droit d'apporter tout changement qui s'impose.

Groupes privés

Qu'arrive-t-il si mon groupe veut voyager seul, sans être consolidé?

Si vous voulez un voyage en autocar réservé pour vous et désirez profiter des services d'un guide accompagnateur attiré à votre groupe, optez pour un groupe privé. Cette option est offerte moyennant des frais supplémentaires qui varient en fonction du nombre final de voyageurs payant plein tarif, par autocar. Veuillez prendre note que tous les voyages sur mesure seront considérés comme des groupes privés et les voyageurs se verront imposer un coût conforme à la taille du groupe. Si la taille de votre groupe convient à une visite guidée en autocar de taille standard, l'option du groupe privé est gratuite. L'itinéraire ne peut pas être modifié pendant le voyage (c'est-à-dire que l'autocar n'est pas à votre disposition pour en user à votre guise), cependant, il est possible de procéder à certaines modifications au voyage avant le départ. Bien que votre itinéraire de base comprenne seulement votre groupe, il se peut que votre groupe soit consolidé avec d'autres au cours d'excursions optionnelles. De plus, en tenant compte de la disponibilité des vols et des hôtels, il nous faut appliquer la même souplesse à la date de départ décrite ci-dessus. Dès l'inscription du groupe, faites savoir à EF que vous aimeriez voyager en tant que groupe privé.

Qu'arrive-t-il si mon groupe voyage selon la formule des voyages sur mesure?

Si votre groupe voyage selon la formule des voyages sur mesure, il sera automatiquement désigné en tant que groupe privé. Le prix d'un voyage sur mesure peut varier selon la taille de votre groupe et sera établi en fonction du nombre de voyageurs payants au moment du départ.

Inscription

Les responsables de groupe doivent encourager les voyageurs à faire leur demande d'inscription le plus tôt possible, car les places disponibles trouvent généralement preneurs rapidement. EF doit recevoir les demandes d'inscription au moins 110 jours avant le départ, y compris celles des chaperons et des voyageurs dont la place est gratuite. Chaque voyageur doit fournir à EF son prénom, son second prénom (le cas échéant), son nom de famille et sa date de naissance tels qu'ils figurent (ou figureront) dans son passeport.

Changements de nom et frais applicables

Chaque voyageur doit fournir à EF son prénom, son second prénom (le cas échéant), son nom de famille et sa date de naissance tels qu'ils figurent (ou figureront) dans son passeport. Toute modification apportée moins de 110 jours avant le départ est assujettie à des frais d'au moins 200 \$, plus des frais supplémentaires imposés par la ou les compagnies aériennes, ou pourrait être impossible à effectuer. Si le prénom, le second prénom ou le nom de famille qui figurent sur le billet du voyageur ne correspondent pas

exactement à ce qui est inscrit dans son passeport, l'embarquement pourrait lui être refusé. Les voyageurs qui n'ont pas encore présenté de demande de passeport doivent indiquer leur nom complet et leur date de naissance tels qu'ils figurent sur leur certificat de naissance.

De quelle manière les voyageurs peuvent-ils s'inscrire?

Les demandes et le paiement peuvent être présentés à EF de l'une ou l'autre des manières suivantes :

En ligne (recommandé pour s'inscrire rapidement)

efvoyages.ca/enrol

Poste

EF Voyages Culturels
80, rue Bloor Ouest, 16e étage
Toronto (Ontario) M5S 2V1

Téléphone

1 800 263-2806

Veillez noter que les appels peuvent être enregistrés aux fins d'assurance de la qualité et de formation. Pour votre commodité, les voyageurs sont automatiquement inscrits à la facturation électronique. Les voyageurs qui préfèrent recevoir leurs factures par la poste peuvent le demander en composant le 1-800-263-2806 ou en se connectant à leur compte au efvoyages.ca.

Un voyageur peut-il s'inscrire sur une liste d'attente si le voyage est complet?

Une liste d'attente sera offerte pour les voyages à pleine capacité. Si un siège se libère pour le voyage voulu, on vous contactera pour effectuer le paiement minimum décrit dans les conditions de réservation d'EF. Une fois le paiement reçu, les conditions de réservation d'EF entreront en vigueur, y compris le programme de paiement et la politique d'annulation d'EF.

Les enfants de 10 ans et moins peuvent-ils faire un voyage?

Les demandes concernant les enfants âgés de 10 ans ou moins sont assujetties à un examen individuel. Les voyageurs âgés de 6 à 10 ans doivent être accompagnés d'un chaperon adulte autre que le responsable de groupe, ils devront partager une chambre à lits jumeaux (deux lits) avec un adulte, et les frais applicables devront être acquittés en totalité. Il n'est pas permis aux enfants âgés de moins de 6 ans de voyager avec EF.

Les adultes peuvent-ils faire un voyage?

Les prix du programme d'EF sont basés sur les tarifs étudiants établis pour le transport, les entrées, l'hébergement, etc. Nous accueillons les adultes, toute personne âgée de 20 ans ou plus, pendant le voyage, mais il nous faut imposer des frais supplémentaires de 110 \$ par personne et par nuitée pour combler la différence entre les tarifs étudiants et adultes (sauf indication contraire). Les adultes paieront un montant supplémentaire de 60 \$ par nuitée pour la partie de leur voyage pendant laquelle ils seront en mer sur des traversiers ou des bateaux de croisière. EF se réserve le droit de vérifier les antécédents de tous les voyageurs adultes avant le voyage. EF s'associe actuellement à Sterling Talent Solutions, une société tierce, pour effectuer des vérifications des antécédents. Toutes les vérifications des antécédents doivent être effectuées par l'entremise de Sterling Talent Solutions. EF se réserve le droit de refuser un voyage si, à sa seule discrétion, elle détermine que les résultats représentent un risque pour la sécurité ou le bien-être du groupe, ou si elle n'a pas effectué la vérification des antécédents avant le voyage. Pour en savoir plus, visitez www.efvoyages.ca/help-centre/safety/background-checks. Parce que les voyages d'EF s'adressent aux élèves, EF n'accepte les groupes d'adultes que si ceux-ci désirent voyager en tant que groupe privé et qu'ils paient les frais correspondants.

Inscriptions tardives

Un voyageur peut-il s'inscrire au voyage moins de 110 jours avant le départ?

Lorsque vous vous inscrivez ou annulez votre inscription et vous réinscrivez moins de 110 jours avant le départ, votre demande est considérée comme une demande tardive. Une fois que nous avons reçu votre paiement intégral par carte de crédit y compris les frais de demande tardive non remboursables de 145 \$, vous serez placé sur une liste de demande tardive pendant que nous vérifions la disponibilité des autocars, des chambres d'hôtel et des vols. S'il nous est impossible de vous ajouter au voyage ou de trouver un autre vol pour rejoindre votre groupe, vous serez remboursé intégralement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous trouver un vol conforme à nos contrats, il est possible que nous puissions vous offrir un autre vol à un prix plus élevé. Dans certains cas, nous pouvons aussi vous offrir de réserver votre propre vol et de n'acheter que la portion terrestre du voyage.

Passeports, visas, autres documents de voyage et exigences d'entrée et de sortie

Chaque voyageur est entièrement responsable d'obtenir avant le départ un passeport valide, les visas requis et tout autre document de voyage nécessaire. Les voyageurs doivent également s'assurer de répondre aux exigences d'entrée et de sortie de chaque destination figurant à l'itinéraire du voyage. Cela pourrait comprendre notamment des documents médicaux, des résultats de dépistage ou des preuves de vaccination (comme les documents attestant que la vaccination contre la COVID-19 est complète et à jour). Pour les voyages à l'extérieur du Canada, les voyageurs devront envoyer les renseignements sur leur passeport à EF au moins 110 jours avant le départ. Tous les passeports doivent être valables pour une période d'au moins six mois après la date prévue du retour. Les citoyens non canadiens devront prendre contact avec l'ambassade ou le consulat des pays de destination pour s'assurer qu'ils satisfont aux exigences d'entrée particulières. Souvenez-vous de vérifier minutieusement votre itinéraire en vue de vous conformer aux exigences de tous les pays que vous visiterez ou traverserez, y compris les transferts entre les aéroports des pays étrangers et le retour au Canada. Consultez le site Web du gouvernement du Canada, voyage.gc.ca, pour connaître les exigences en vigueur.

Si un(e) voyageur(se) n'est pas en mesure d'obtenir ces documents de voyage ou de respecter les exigences d'entrée ou de sortie, la politique d'annulation standard d'EF s'appliquera et cette personne sera entièrement responsable des coûts engagés. Veuillez noter que sans les renseignements et les documents de voyage requis, le voyageur pourrait se voir refuser l'entrée dans un autre pays.

Comment trouver les vaccins requis pour ma destination?

Veillez appeler le soutien aux voyageurs au 1-800-263-2806 ou consulter le voyage.gc.ca pour les recommandations les plus récentes sur les vaccins.

Comment puis-je protéger mon investissement?

Régime mondial d'assurance voyage

Les voyageurs peuvent protéger leur investissement contre les imprévus grâce au régime mondial d'assurance voyage. Veuillez consulter la page efvoyages.ca/couverture ou communiquer avec le soutien aux voyageurs au 1-800-263-2806 pour en savoir plus.

Garantie complémentaire annulation pour quelque raison que ce soit

Nous comprenons qu'il arrive parfois que les plans changent en raison de circonstances imprévues. C'est pourquoi nous offrons aux voyageurs qui ont choisi le Régime mondial d'assurance voyage l'option de souscrire la garantie complémentaire Annulation pour quelque raison que ce soit. Les voyageurs qui annulent leur voyage jusqu'à 24 heures avant le départ pour toute raison non couverte aux termes du Régime mondial d'assurance voyage peuvent réclamer jusqu'à 80 % des frais d'annulation.

Le Régime mondial d'assurance voyage et la garantie complémentaire Annulation pour quelque raison que ce soit sont seulement offerts dans les 30 jours suivant votre inscription et peuvent uniquement être annulés pendant cette même période.

Le Régime mondiale d'assurance voyage et la garantie complémentaire annulation pour quelque raison que ce soit sont des produits de Zurich Compagnie d'Assurances SA (direction canadienne). Veuillez consulter la page efvoyages.ca/couverture ou communiquer avec le soutien aux voyageurs au 1-800-263-2806 pour en savoir plus.

Renseignements relatifs au vol

Quelles compagnies aériennes EF utilise-t-elle?

EF effectue ses réservations auprès de grandes compagnies aériennes comme Air Canada, Air France, Aer Lingus, Air New Zealand, Air Transat, American Airlines, British Airways, Austrian Airlines, Delta, Iberia, KLM, LATAM Airlines, Lufthansa, Qantas, SAS, Swiss, United, Virgin Atlantic, WestJet et d'autres transporteurs intérieurs et internationaux. Nos contrats ne nous permettent pas d'effectuer un surclassement ou une escale, ou d'accumuler des points dans le cadre d'un programme de milles aériens. Certains pays pourraient exiger que l'avion soit pulvérisé avec des insecticides lors de vols internationaux entrants. Une liste des pays concernés peut être consultée sur le site de Transports Canada à l'adresse tc.gc.ca.

Comment les itinéraires de vol fonctionnent-ils?

EF s'efforce de toujours fournir le trajet le plus direct possible vers votre destination en fonction des itinéraires de vol et de la disponibilité des sièges. Nous ne pouvons garantir que les vols seront des vols directs ou sans escale.

L'itinéraire de mon vol est-il fixe?

Oui, vous devez suivre l'itinéraire exact du vol tel qu'il a été réservé par EF. Si vous décidez d'interrompre votre voyage en ne suivant pas une partie quelconque de l'itinéraire du vol, il vous sera impossible de faire le reste du voyage en embarquant au point de départ suivant et les vols restants seront automatiquement annulés par la compagnie aérienne. Vous serez également responsable de tous les coûts engagés du fait du non-respect de votre itinéraire.

Les membres de mon groupe pourront-ils tous prendre place dans le même avion?

Dépendamment de la disponibilité des sièges et de la taille de l'avion, il se peut que nous ne puissions loger tous les membres d'un groupe dans le même avion. Dans certains cas, les groupes peuvent devoir effectuer une nuitée, une escale ou un transfert en autocar, au pays ou à l'étranger, en raison d'un manque d'espace, des itinéraires et des heures de connexion légalement permises. EF n'est pas responsable des modifications apportées à l'horaire des vols ou des retards liés aux problèmes mécaniques, aux conditions météorologiques défavorables ou à la capacité de l'avion.

Les membres de mon groupe pourront-ils occuper des places contiguës dans l'avion?

La disposition des places et les surclassements sont à la seule discrétion de la compagnie aérienne. Les sièges seront attribués lors de l'enregistrement.

Les aéroports sont-ils interchangeables?

Les vols vers les destinations suivantes ou en partance de celles-ci peuvent décoller ou atterrir de n'importe quel aéroport situé dans les environs.

Canada

– Ville de Québec ou Montréal
– Montréal ou Ottawa
– Fredericton, Moncton ou Saint John
– Charlottetown ou Moncton
– Penticton ou Kelowna

Europe

– Glasgow ou Édimbourg
– Milan, Venise ou Bologne
– Split ou Dubrovnik
– Paris ou Bruxelles
– Cork, Shannon ou Dublin

Les vols dont les destinations comportent plus d'un aéroport utiliseront au besoin les aéroports locaux de façon interchangeable. Par exemple, New York : Newark, La Guardia ou JFK.

Existe-t-il des restrictifs de vol pour les voyageurs de moins de 18 ans?

Toute personne âgée de moins de 18 ans qui voyage à l'extérieur du groupe sans accompagnateur adulte doit communiquer avec chaque compagnie aérienne faisant partie de l'itinéraire du mineur et peut devoir s'inscrire en tant que mineur non accompagné conformément aux politiques des compagnies aériennes. Tous les éventuels frais qui en résulteront seront établis par les compagnies aériennes et seront à la charge du voyageur.

Les voyageurs de moins de 15 ans ne sont pas autorisés à effectuer un voyage spécial individuel, sauf s'ils sont accompagnés par un adulte inscrit au voyage. Les voyageurs de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à effectuer un voyage terrestre uniquement, sauf s'ils sont accompagnés par un adulte inscrit au voyage. Les voyageurs âgés de moins de 18 ans et qui ne sont pas accompagnés par un adulte inscrit au même voyage doivent prendre le même vol de départ que le reste du groupe.

Demandes spéciales de voyage

Que faire si tout le groupe veut arriver en avance ou rester plus longtemps?

Lorsque possible, EF prendra des dispositions pour modifier le vol ou le trajet terrestre pour les groupes d'au moins huit voyageurs payants, en plus du responsable du groupe. Chaque voyageur devra payer tous les frais supplémentaires relatifs aux dispositions prises. Le responsable du groupe devra soumettre une seule demande pour tout le groupe, qui devra être reçue avant votre première inscription.

Que faire si un seul voyageur a une demande de voyage spéciale?

Les demandes de voyage spéciales individuelles doivent être envoyées en ligne à efvoyages.ca ou en retournant le formulaire rempli à notre équipe de soutien aux voyageurs au plus tard 120 jours avant le départ. Veuillez noter que vous ne devez pas prendre de mesures concrètes, comme une réservation de vol ou d'hôtel, avant que votre itinéraire de voyage définitif et la date de départ aient été finalisés (soit environ 70 jours avant le départ). Des frais de service de 95 \$, plus les frais supplémentaires de transport aérien et/ou terrestre, seront facturés. Les voyageurs de moins de 15 ans ne sont pas autorisés à effectuer un voyage spécial individuel, sauf s'ils sont accompagnés par un adulte inscrit au voyage. Les voyageurs de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à effectuer un voyage terrestre uniquement, sauf s'ils sont accompagnés par un adulte inscrit au voyage. Les voyageurs âgés de moins de 18 ans qui ne sont pas accompagnés par un adulte inscrit au même voyage doivent prendre le même vol de départ que le reste du groupe.

Quels sont les différents types de demandes de voyage spéciales individuelles?

Option individuelle d'arriver en avance/de rester plus longtemps : Dans la mesure du possible, EF réservera d'autres vols en fonction de la demande du voyageur. Il incombe aux voyageurs de prendre leurs propres dispositions pour se rendre à l'hôtel ou à l'aéroport et en revenir, ainsi que toutes les dispositions relatives à leur itinéraire individuel.

Autres aéroports de départ : Les prix du programme sont basés sur les départs de groupe. Si une personne choisit de partir d'un aéroport différent de celui du groupe, le prix du programme relatif à l'autre aéroport s'appliquera. Les voyageurs doivent effectuer leur départ et leur arrivée au même aéroport intérieur. Il incombe aux voyageurs de prendre leurs propres dispositions pour se rendre à l'hôtel ou à l'aéroport et en revenir, ainsi que toutes les dispositions relatives à leur itinéraire individuel.

Voyages terrestres uniquement : Lors de certains voyages, les voyageurs ont la possibilité d'organiser eux-mêmes leurs vols et de rejoindre le groupe dans le premier hôtel de l'itinéraire. Il incombe aux voyageurs de prendre leurs propres dispositions pour se rendre à l'hôtel ou à l'aéroport et en revenir. Le cas échéant, le prix du programme sera réduit en fonction de la durée du voyage et de la destination. EF décline toute responsabilité à l'égard des retards ou des désagréments liés aux voyages terrestres uniquement. Les voyageurs de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à effectuer un voyage terrestre uniquement, sauf s'ils sont accompagnés par un adulte inscrit au voyage.

Excursions optionnelles

Qu'est-ce qu'une excursion optionnelle?

EF offre ces activités stimulantes en plus de ce qui est déjà compris dans votre itinéraire. La plupart des responsables de groupe choisissent d'ajouter des excursions optionnelles aux comptes de tous les voyageurs, ce qui se traduit par des paiements supplémentaires à verser à EF. Si seule une partie du groupe souhaite participer à une excursion programmée, le responsable de groupe doit s'assurer qu'un accompagnateur ou un responsable de groupe est disponible pour superviser les deux parties du groupe ainsi fractionné.

Quand dois-je acheter des excursions optionnelles?

Afin d'obtenir un prix réduit, les excursions optionnelles doivent être achetées 110 jours avant le départ. Veuillez prendre note que le prix proposé des excursions optionnelles est sujet à changement avant leur achat.

Puis-je obtenir un remboursement en cas d'annulation d'une excursion optionnelle?

Si EF doit annuler une excursion optionnelle au cours d'un voyage (en raison, par exemple, de la fermeture d'un site ou d'un faible nombre d'inscriptions), le prix complet de l'excursion optionnelle vous sera remboursé dès votre retour. Pour recevoir un remboursement relativement à une excursion optionnelle à laquelle vous ne souhaitez plus être inscrit, vous devez nous aviser tout au plus 110 jours avant le départ; aucun remboursement ne sera accordé après ce délai.

Attribution des chambres

EF gère les affectations finales de chambres pour tous les voyageurs. Nous effectuons des affectations de chambre en fonction du genre indiqué sur votre passeport. Si vous nous informez que votre identification d'un genre est différent, nous nous efforcerons de prendre en compte votre demande. Veuillez vous assurer que toutes les demandes relatives aux chambres nous soient transmises au plus tard 110 jours avant le départ.

Combien d'élèves sont logés dans une chambre d'hôtel?

Les étudiants partageront des chambres à trois ou quatre lits avec d'autres personnes du même genre faisant partie du même voyage. Cela peut amener les étudiants de différentes écoles ou de différents groupes à partager une chambre. Les chambres peuvent contenir deux lits à deux places (lits pour deux personnes) et deux étudiants peuvent être tenus de partager chaque lit. Sur les croisières, les chambres des étudiants sont uniquement des chambres à quatre lits.

Les étudiants peuvent-ils demander une chambre à deux lits?

Les élèves peuvent demander une chambre d'hôtel avec deux lits jumeaux moyennant les tarifs supplémentaires suivants :

- 40 \$ par nuit à l'hôtel pour chaque élève (d'autres frais s'appliquent à New York. Pour plus de détails et pour connaître les prix, communiquez avec EF au 1 800 263-2806.)
- 100 \$ par nuit sur un traversier ou un bateau de croisière pour chaque élève

Où les adultes sont-ils logés?

Les adultes sont placés en hébergement de type chambre pour deux personnes (une chambre d'hôtel avec deux lits) avec un autre adulte de même genre du même grand groupe. Cela peut exiger que des adultes de différents groupes/écoles partagent la même chambre.

Les adultes peuvent-ils demander une chambre avec un lit à deux places?

Les adultes peuvent demander un hébergement en chambre avec grand lit (une chambre d'hôtel avec un lit pour deux personnes) en fournissant simplement le nom de l'autre personne au moins 110 jours avant le départ.

Les adultes peuvent-ils demander une chambre simple?

Les voyageurs adultes peuvent demander une chambre simple moyennant un coût supplémentaire de 40 \$ par nuit à l'hôtel ou à bord d'un bateau de croisière ou d'un traversier (un supplément s'applique pour les chambres d'hôtel à New York; pour en savoir plus, veuillez communiquer avec EF au 1-800-263-2806).

Autres renseignements relatifs aux voyages

Quelle est la date officielle de début et de fin du voyage?

Chaque voyage commence avec le décollage à l'aéroport de départ et prend fin avec l'atterrissage à l'aéroport d'arrivée. En ce qui concerne les participants qui prennent leurs propres dispositions de vol, le voyage commence dès l'arrivée au premier hôtel d'EF et prend fin au départ du dernier hôtel d'EF, selon l'itinéraire. La durée officielle d'un voyage d'EF ne comprend aucune période avant ou après le voyage, ou toute autre période ou activité optionnelle où les voyageurs ne sont pas escortés par un guide accompagnateur.

Qu'arrive-t-il si un voyage est retardé?

EF ne peut rembourser les éléments du voyage qui sont ratés en raison de conditions météorologiques défavorables ou de retards liés au vol. Si votre voyage commence après la date prévue pour ces raisons, la date de début de votre voyage est toujours considérée comme la date à laquelle vous étiez censé partir. (Par exemple, si la durée de votre voyage est établie à 10 jours et qu'un retard de deux jours survient, aucun remboursement ne sera accordé pour les éléments ratés pendant ces deux journées.)

Qu'en est-il des voyageurs avec des allergies alimentaires?

EF reconnaît que certains voyageurs peuvent souffrir de graves allergies alimentaires. EF fera de son mieux pour que tous ses fournisseurs soient au courant de la situation et tentent de répondre à tout besoin spécial, mais ne peut garantir qu'elle pourra y parvenir. Les voyageurs souffrant d'allergies sont responsables de prendre leurs propres dispositions relativement aux repas servis en vol. Tous les voyageurs et tous les parents ou tuteurs des voyageurs mineurs acceptent et reconnaissent qu'ils prennent certains risques en participant à un voyage EF, ce qui peut inclure le risque de préjudices, de blessures, de maladies ou de décès causés par des allergies, des réactions allergiques ou un quelconque symptôme indésirable à la suite de la consommation d'aliments, de boissons (alcoolisées ou non), de bonbons, de médicaments de tout genre, ou de toute autre matière consommable, ou relativement à des allergies ou à des réactions allergiques à toute cause ou source environnementale, saisonnière, naturelle, synthétique, chimique ou biologique, que la négligence d'EF en soit la cause ou non.

Qu'en est-il des voyageurs astreints à des régimes alimentaires particuliers?

EF est en mesure d'offrir des mets végétariens à ses voyageurs. EF essaiera de répondre aux besoins des personnes astreintes à d'autres régimes alimentaires spéciaux (par exemple, végétaliens, régimes sans gluten, casher, halal ou mets pour personnes diabétiques), mais certaines situations peuvent se présenter où il sera impossible pour EF de le faire. Si votre vol comprend le service d'un repas, EF peut faire une demande en votre nom. Les demandes de repas servis en vol doivent être soumises à EF tout au plus 30 jours avant le départ.

Qu'en est-il des effets personnels perdus?

EF n'assume aucune responsabilité relativement aux passeports, billets d'avion ou autres documents qui sont perdus ou volés, ou encore à la perte des bagages ou de tout autre effet personnel appartenant aux passagers ou aux dommages subis par ceux-ci. Il n'appartient pas à EF de retrouver les objets perdus. En cas de perte de documents de voyage, il incombera au voyageur de satisfaire aux exigences de la compagnie aérienne (tant au niveau logistique que financier) relativement au remplacement du billet. Si un voyageur perd son passeport au cours du voyage, il assumera les frais supplémentaires d'hôtel ou de vol associés au délai nécessaire à l'établissement d'un nouveau passeport. Si le voyageur est mineur, les parents du voyageur seront également redevables de tous les frais d'hôtel ou de vol de l'accompagnateur supervisant l'étudiant qui sont générés par le délai supplémentaire.

Comment puis-je me protéger contre le risque de COVID-19 pendant mon voyage?

Votre prise de responsabilité personnelle concernant votre propre bien-être commence par l'ajout à vos bagages de tout équipement de protection individuelle et de tout désinfectant dont vous pourriez avoir besoin. Adoptez des pratiques de distanciation physique et d'hygiène tout au long de l'organisation de votre voyage avant le départ et suivez toutes les instructions sanitaires applicables, qu'il s'agisse de la signalisation installée ou des demandes du guide accompagnateur ou de notre personnel une fois en voyage.

Protection des paiements des voyageurs

EF Voyages Culturels est inscrite conformément à la Loi sur les agences de voyages; à ce titre, la société respecte les normes et les politiques énoncées dans cette loi. Cela comprend la sécurisation de tous les paiements anticipés de ses clients, quel que soit leur province ou territoire d'origine, par l'intermédiaire des organisations suivantes. EF Voyages Culturels est inscrite auprès de TICO (enregistrement n° 2395858) et de Consumer Protection BC (enregistrement n° 73991), et est titulaire d'un permis québécois auprès de l'Office de la protection du consommateur (permis de l'OPC n° 702732).

**Autres conditions**

Les modalités et dispositions des Conditions de réservation remplacent toute autre garantie, déclaration, modalité ou condition, à moins qu'elle ne soit expressément énoncée dans un addenda aux Conditions de réservation ou dans une lettre signée par un dirigeant d'EF. Les Conditions de réservation peuvent être modifiées.

Bien qu'EF fasse tout son possible pour assurer l'exactitude de ses publications, EF ne saurait être tenue responsable des erreurs typographiques ou d'impression (notamment des erreurs de tarifs). En cas de fluctuation majeure d'une devise, EF se réserve le droit d'appliquer une surtaxe monétaire. Cette clause contractuelle permet d'augmenter les prix jusqu'à ce que le client ait payé l'intégralité du montant dû. Si l'augmentation de prix est supérieure à 7 %, hormis s'agissant des augmentations résultant d'une hausse de la taxe de vente au détail ou de la taxe fédérale sur les produits et services, le client aura le droit d'annuler le contrat et d'obtenir un remboursement complet.

Les voyageurs qui s'inscrivent reconnaissent qu'EF peut modifier les Conditions de réservation de temps à autre et que leurs éventuelles modifications entreront en vigueur immédiatement. Un avis vous sera envoyé en cas de changement important. Le fait qu'un voyageur continue à utiliser les services d'EF à la suite d'un tel avis vaudra reconnaissance et acceptation des modifications par le voyageur. Les voyageurs conviennent que la version des Conditions de réservation en vigueur au moment du voyage ou de l'annulation s'applique à leur programme de voyage (la version en vigueur peut être consultée sur efforts.ca/bc).

Le voyageur responsable de votre voyage à l'étranger est EF Education First International Ltd. Seinaustrasse 30, 8001 Zurich, Suisse, numéro d'organisation CHE-109.874.655, numéro de TVA : CHE-116.325.678 MWST. EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. est une société affiliée à EF Education First International Ltd. et agit uniquement à titre de prestataire de services de marketing pour cette dernière. EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. n'est pas un agent d'EF Education First International, Ltd. et ne fournit aucun bien ou service au titre de votre voyage. Son adresse est : 80 Bloor Street West, 16th Floor, Toronto, Ontario, M5S 2V1 (t : 1 800 263-2806). Les factures relatives à ces voyages sont établies par EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. au nom d'EF Education First International Ltd. Remarque : Les services fournis sont exonérés de l'impôt avec crédit conformément à l'article 23 de la loi fédérale suisse sur la taxe à la valeur ajoutée.

Le voyageur responsable de votre voyage au niveau national est EF Explore America Inc. (« EF »), Two Education Circle, Cambridge, MA, 02141, États-Unis. Numéro de TPS/TVH : 86346 8047. EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. est une société affiliée à EF Explore America Inc. et agit uniquement à titre de prestataire de services de marketing pour cette entreprise. EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. n'est pas un agent d'EF Explore America Inc. et ne fournit aucun bien ou service au titre de votre voyage. Son adresse est : 80 Bloor Street West, 16th Floor, Toronto, Ontario, M5S 2V1 (t : 1 800 263-2806). Les factures relatives à ces voyages sont établies par EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. au nom d'EF Explore America Inc.

Annulations et modifications

Les politiques d'annulation décrites ci-dessous prennent en considération les coûts engagés par EF des années avant le départ des groupes. L'avis d'annulation d'un voyageur EF ne sera accepté que de la part du voyageur lui-même, de son tuteur légal ou de son responsable de groupe. La date d'annulation dépend de la date à laquelle EF reçoit l'avis. Le remboursement en cas d'annulation peut uniquement être émis à la personne dont le nom figure sur le compte; les sommes d'argent ne peuvent pas être transférées vers un autre compte.

Politique d'annulation standard d'EF*

110 jours ou plus avant le départ : Remboursement complet moins tous les frais non remboursables et des frais d'annulation de 399 \$.

De 109 à 45 jours avant le départ : Remboursement complet moins tous les frais non remboursables et des frais d'annulation correspondant à 50 % du prix du programme.

44 jours ou moins avant le départ : Aucun remboursement ne sera émis. Tous les frais non remboursables et des frais d'annulation correspondant à 100 % du prix du programme et des frais de voyage s'appliqueront.

Remboursements

Le cas échéant, les remboursements pour trop-payé ne seront émis que sur demande et après que le(s) paiement(s) du voyageur soit (soient) demeuré(s) au compte pendant 21 jours. Tous les remboursements sont traités environ 4 à 6 semaines après l'envoi de la demande. Les remboursements seront appliqués à la méthode de paiement d'origine lorsque tous les paiements ont été effectués sur la même carte de crédit ou le même compte bancaire. Sinon, les remboursements seront effectués par chèque ou par transfert électronique. Les chèques de remboursement seront émis au nom qui figure sur le compte EF. Des frais non remboursables d'opposition au paiement de 50 \$ s'appliquent aux chèques de remboursement perdus ou parvenus à échéance. Les demandes de remboursement tardives concernant des fonds figurant au compte plus de six mois après la date de retour de voyage feront l'objet de frais d'émission tardive non remboursables de 50 \$.

*Les frais non remboursables, tels que le régime mondial d'assurance voyage, la garantie complémentaire annulation pour quelque raison que ce soit, le programme de protection des paiements, ainsi que les frais de retard, les frais de demande tardive, les frais associés au refus du programme de paiement automatique, les frais de retour ou de refus de paiement par prélèvement direct, les demandes spéciales tardives de voyage et les frais de chèque annulé qui ont été appliqués au compte au moment de l'annulation sont également déduits des remboursements. Les voyageurs ayant changé de groupe, puis résilié leur voyage, seront assujettis aux frais d'annulation les plus élevés entre ceux du voyage d'origine et ceux du nouveau voyage.

Annulation par le responsable de groupe

Un responsable de groupe doit accompagner les voyageurs lors de chaque voyage. Si un responsable de groupe annule pour quelque raison que ce soit, EF lui demandera d'affecter un nouveau responsable de groupe aux voyageurs. Le nouveau responsable de groupe doit assumer toute augmentation de ses propres frais de transport aérien. Le cas de tout voyageur annulant son voyage à ce stade-ci et décidant de ne pas voyager avec le nouveau responsable de groupe sera traité comme une annulation standard. Si aucun responsable de groupe substitut n'est disponible, tous les voyageurs devront fournir à EF un avis d'annulation afin d'être admissibles à la politique d'annulation standard d'EF. Les voyageurs qui aimeraient faire partie d'un nouveau groupe de voyage peuvent communiquer avec EF au 1-800-263-2806. S'il nous est impossible de trouver un nouveau voyage pour ces personnes, la politique d'annulation standard d'EF s'appliquera.

Annulations ou modifications requises par des événements externes au-delà du contrôle raisonnable d'EF

EF ne sera responsable envers aucun voyageur si EF doit annuler, modifier ou reporter un voyage en raison d'événements qui échappent à son contrôle raisonnable. Ces événements avérés ou susceptibles de se produire comprennent les « catastrophes naturelles » et cas de force majeure suivants : pandémies ou épidémies, ou autres problèmes ou urgences en matière de santé publique (comme, notamment, la pandémie actuelle de COVID-19); phénomènes météorologiques violents ou catastrophes naturelles et notamment les ouragans, tremblements de terre, tsunamis, tornades, incendies, inondations, éruptions volcaniques ou glissements de terrain; guerres (déclarée ou non); attentats terroristes; instabilité dans la région ou le pays de destination; épisodes de violence, émeutes, sabotages, troubles à l'ordre civil ou nationalisations; grèves, conflits du travail ou lock-out; mesures gouvernementales, sanctions, quarantaines réelles ou potentielles, ou autres restrictions affectant les déplacements dans ou vers un endroit donné ou aux alentours; perturbations dans les transports; contamination chimique ou radioactive; ou toute autre raison qui rend effectivement ou potentiellement impossible ou illégal pour EF de réaliser le voyage initialement prévu. EF engage des coûts et dépenses substantiels irrécupérables pour planifier et préparer ces voyages, et au titre de leur prépaiement. Par conséquent, si un voyage ne peut se faire comme prévu ou s'il est retardé ou interrompu pour une raison quelconque, les voyageurs recevront un bon de voyage EF à hauteur des montants acquittés moins la valeur de tout éventuel Plan mondial de protection des voyages ou complément d'assurance CFAR souscrit. En cas de retard ou d'interruption d'un voyage, le montant du bon de voyage sera calculé au prorata des portions du voyage non réalisées. Les annulations, modifications ou reports effectués par EF pour les causes décrites dans cette section ne constitueront pas une violation de ses obligations envers un voyageur et ne seront pas considérés comme un « défaut » de prestation des services de voyage.

Annulations et exigences liées à la COVID-19

EF n'est pas responsable et ne saurait être considéré comme responsable envers les voyageurs des éventuelles exigences en matière de voyage ou d'entrée imposées à destination (y compris s'agissant des pays visités uniquement en transit), des éventuelles règles imposées par un prestataire ou des autres règles applicables au voyage relativement à la COVID-19, et notamment des obligations de vaccination, de test ou autres en matière de santé publique. Les clients qui ne sont pas disposés à se conformer à ces règles ou qui ne sont pas à même de le faire et qui décident d'annuler leur voyage seront subordonnés à la Politique d'annulation standard d'EF. EF se réserve également le droit, à sa seule discrétion et dans le souci légitime d'éviter d'éventuels problèmes de santé, d'imposer des règles plus strictes que les règles de voyage ou d'entrée/de sortie imposées au lieu de destination et d'exiger une vaccination complète contre la COVID-19, des tests de dépistage de la COVID-19 avant et pendant le voyage, et d'autres mesures de santé publique aux voyageurs se rendant dans certaines destinations, ou d'imposer les règles de certains prestataires. Le cas échéant, les voyageurs qui ne sont pas à même de respecter ces règles ou qui ne sont pas disposés à le faire devront aviser EF de leur décision d'annuler. La Politique d'annulation standard d'EF s'appliquera aux voyageurs qui annulent pour une raison mentionnée dans la présente disposition.

Programme Tranquillité d'esprit d'EF

Chez EF, nous faisons tout en notre pouvoir pour que votre planification de voyage se fasse en toute souplesse. Nous savons qu'il arrive parfois que les plans changent en raison de circonstances imprévues. C'est pourquoi nous proposons automatiquement à tous nos groupes de voyageurs le programme Tranquillité d'esprit, afin qu'ils puissent planifier leur prochain voyage en toute confiance.

45 jours ou plus avant le départ : Les responsables de groupe peuvent prendre les décisions suivantes au nom de leur groupe, quelle qu'en soit la raison (les « options du responsable de groupe ») :

1. Modifier les dates de voyage du groupe
2. De concert avec EF, modifier le voyage du groupe ou trouver un nouveau voyage.
3. Annuler le voyage du groupe, auquel cas tous les participants recevront un bon de voyage futur transférable au montant de toutes les sommes payées pour le voyage d'origine, moins les éléments non remboursables (à utiliser pour l'achat d'un voyage futur avec EF).

44 jours ou moins avant le départ : Les responsables de groupe peuvent choisir de ne pas réaliser le voyage tel qu'il est prévu et sélectionner l'une des options du responsable de groupe énoncées ci-dessus dans les situations suivantes :

- En cas de nouvelle recommandation formelle d'« éviter tout voyage non essentiel » ou d'« éviter tout voyage » par le gouvernement du Canada pour l'une des régions comprises dans l'itinéraire de voyage du groupe; ou
- Si un nouveau décret d'une province canadienne interdit les voyages vers l'une des régions comprises dans l'itinéraire de voyage du groupe, ou qu'un nouveau décret exige la mise en quarantaine des voyageurs du groupe à leur arrivée à destination ou une fois de retour au pays d'origine.

Conditions générales du programme Tranquillité d'esprit d'EF

Sauf indication contraire, les avantages du programme Tranquillité d'esprit ne sont disponibles qu'aux membres du groupe de façon collective, et non pas aux voyageurs individuels. Les voyageurs individuels doivent se reporter à leur certificat d'assurance. Les voyageurs qui ratent une échéance de paiement doivent payer les frais de retard engagés pour être admissibles à ce programme. Les voyages modifiés doivent avoir lieu dans l'année suivant le voyage d'origine. Si le voyage modifié a un prix plus élevé que le voyage d'origine, les voyageurs devront payer la différence en tant que condition de participation au voyage modifié. Si EF ne peut répondre à une demande de modification de voyage ou que le groupe décide de ne pas réaliser le voyage d'origine, le groupe peut opter pour des bons de voyage futur. Si le groupe ne réalise pas le voyage d'origine, n'effectue pas de voyage modifié ou ne reçoit pas de bons pour un voyage futur, des frais d'annulation standard s'appliqueront. Les voyageurs qui annulent un voyage modifié se verront imposer des frais d'annulation en fonction de la date de modification du voyage ou de la date d'annulation du voyage modifié, selon ce qui constitue le montant le plus élevé. EF mettra tout en œuvre pour satisfaire les demandes de modification de voyage. Des bons de voyage futur seront émis au montant de toutes les sommes payées par le voyageur pour le voyage d'origine, y compris l'acompte non remboursable de 199 \$, moins les frais associés au régime mondial d'assurance voyage, à la garantie complémentaire annulation pour quelque raison que ce soit, au régime d'annulation pour quelque raison que ce soit ou au programme de protection des paiements, et les frais non remboursables. Les bons de voyage sont valides pour l'année touristique en cours et les deux suivantes. Ils sont transférables à la valeur nominale du bon pour les membres de la famille immédiate du voyageur ou de sa communauté scolaire. Le bon de voyage futur n'est pas un crédit sur les marchandises ou un chèque-cadeau, et ne peut être échangé contre de l'argent. Les conditions générales complètes figurent sur les bons de voyage futur.

Régime mondial d'assurance voyage*

Les régimes d'assurance voyage recommandés d'EF vous permettent d'explorer le monde en toute confiance. EF propose un régime mondial d'assurance voyage qui vous accorde toutes les protections ci-dessous à un prix très avantageux, ainsi qu'une Garantie complémentaire annulation pour quelque raison que ce soit pour plus de flexibilité et de tranquillité d'esprit. De plus, vous pouvez en tout temps communiquer avec un représentant qui connaît le régime en profondeur, ce qui vous permet de relaxer et de profiter du voyage de votre vie!

Le régime mondial d'assurance voyage couvre les éléments suivants* :

- Maladies et accidents;
- Bagages et biens personnels;
- Régime d'annulation et d'interruption de voyage pour des raisons spécifiées**;
- Annulation de voyage par la commission scolaire** ;
- Service d'urgence 24 heures sur 24.

Garantie complémentaire annulation pour quelque raison que ce soit**

Garantie complémentaire annulation pour quelque raison que ce soit offre une protection supplémentaire en cas d'annulation du voyage. Elle vous permet d'annuler votre voyage jusqu'à 24 heures avant le départ pour toute raison non couverte aux termes du Régime mondial d'assurance voyage. Vous serez alors admissible à un remboursement pour les paiements de voyage non remboursables jusqu'à concurrence de 80 %.

Le Régime mondial d'assurance voyage et la garantie complémentaire Annulation pour quelque raison que ce soit seront automatiquement ajoutés à votre compte au moment de votre inscription au voyage EF. Veuillez noter que le régime et la

garantie sont seulement offerts dans les 30 jours suivant votre inscription et peuvent uniquement être annulés pendant cette même période. La garantie complémentaire Annulation pour quelque raison que ce soit ne peut pas être souscrite au cours des 109 jours précédant la date de votre départ pour votre voyage EF.

D'autres assureurs offrent des produits d'assurance voyage semblables. Si vous souhaitez souscrire votre propre assurance voyage, vous êtes entièrement responsable de vous assurer d'avoir une couverture suffisante et adéquate pour toute la durée de votre voyage EF. Vous devez aussi vous assurer qu'aucune clause d'exclusion ne limite ou n'exclut les types d'activités auxquelles vous participerez pendant votre voyage EF.

Veuillez consulter la page efvoyages.ca/couverture ou communiquer avec le soutien aux voyageurs au 1-800-263-2806 pour en savoir plus.

*Le régime mondial d'assurance voyage y compris a garantie complémentaire annulation pour quelque raison que ce soit sont des produits de Zurich Compagnie d'Assurances SA (direction canadienne) 100 Kings Street West, Suite 5500, P.O. Box 290 M5X 1C9 Toronto, Ontario, Canada par l'intermédiaire d'un contrat-cadre délivré à EF Travel Canada Ltd. Pour connaître l'ensemble des modalités, conditions, restrictions et exclusions applicables, référez-vous au certificat d'assurance de Zurich, qui vous sera fourni par courriel et peut également être obtenu en appelant EF au 1-800-263-2806 ou en consultant la page efvoyages.ca/couverture.

** La couverture ne s'applique pas aux montants ajoutés à votre compte au moyen d'un bon de voyage futur.

Calendrier de paiement

Votre inscription entrera en vigueur lorsqu'EF aura reçu votre acompte d'inscription minimum ainsi que le formulaire d'inscription signé, le formulaire de signature ou la confirmation de votre inscription en ligne.

Conditions générales du programme de paiement

Si vous choisissez le programme de paiement automatique ou le programme de paiement manuel, les conditions suivantes s'appliquent.

Programme de paiement automatique

- EF doit détenir les renseignements sur le débit préautorisé inscrits sur le formulaire d'inscription, et une autorisation électronique ou écrite faisant foi de l'acceptation des conditions générales du programme de paiement automatique d'EF avant d'activer le plan.
- Au moins trois retraits automatiques sont requis. Les voyageurs qui ne sont pas admissibles au programme de paiement automatique doivent acquitter le plein montant lors de l'inscription.
- Les voyageurs qui optent pour les paiements mensuels doivent choisir une date, entre le 1er et le 26e jour du mois, à laquelle leur compte sera automatiquement débité.
- Les voyageurs qui optent pour les paiements bimensuels doivent choisir le jour de la semaine où leur compte sera automatiquement débité.
- Si aucune date de prélèvement mensuel n'est sélectionnée, la date de prélèvement sera le 14e jour de chaque mois. Si aucun jour de prélèvement bimensuel n'est sélectionné, le jour de prélèvement sera le jeudi.
- En raison des fins de semaine et des jours fériés, EF se réserve le droit de débiter le compte des voyageurs jusqu'à trois jours après la date prévue.
- Des frais non remboursables de 30 \$ seront exigés chaque fois qu'un paiement est retourné ou refusé. Dans ces cas, le plan doit être recalculé pour répartir le paiement raté sur le reste du calendrier. EF se réserve le droit de retirer des voyageurs du plan en cas de retour ou de refus de fonds sur deux paiements consécutifs. En cas de retour ou de refus du paiement final, les voyageurs seront automatiquement retirés du programme.
- Les montants prélevés au titre du programme de paiement automatique sont sujets à changement en cas d'ajout ou de retrait d'éléments ou de paiements (autres que pour le programme de paiement automatique) pour plus de 20 \$; les voyageurs seront informés du nouveau montant par courriel à l'adresse de facturation fournie. Tous les autres éléments ou paiements totalisant 20 \$ ou moins qui sont ajoutés ou retirés seront uniquement pris en compte dans le paiement final.
- Après le dernier paiement prévu au programme de paiement automatique, le paiement de tout élément supplémentaire devra être effectué au moment de l'achat. Les paiements ne seront plus prélevés automatiquement.
- Les voyageurs inscrits au programme de paiement automatique ne se verront pas imposer de frais de retard. Dans l'éventualité où le voyageur déciderait de se retirer du programme ou se verrait retiré par EF, il sera inscrit au programme de paiement manuel.

Programme de paiement manuel

- Si les voyageurs ne s'acquittent pas de tous les frais lors de l'inscription ou ne choisissent pas le programme de paiement automatique, ils seront inscrits au

programme de paiement manuel.

- Les voyageurs doivent verser l'acompte d'inscription minimum de 199 \$ du voyage et, le cas échéant, les frais du régime mondial d'assurance voyage et de la Garantie complémentaire annulation pour quelque raison que ce soit au moment de l'inscription. Selon la date d'inscription, les voyageurs se verront facturer jusqu'à trois paiements. Le premier paiement de 500 \$ est exigible 30 jours après l'inscription. Le deuxième paiement de 500 \$ est exigible 90 jours après l'inscription. Le solde restant est exigible 110 jours avant le départ.
- L'intégralité du paiement est payable immédiatement pour toutes les inscriptions effectuées moins de 110 jours avant le départ.
- Des frais de retard de 95 \$ seront exigés pour tout paiement raté. Tous les frais de retard sont non remboursables.
- Les voyageurs peuvent acquitter les frais en utilisant une carte de crédit (la carte doit afficher le logo de Visa ou de MasterCard), ou encore en effectuant un paiement par débit direct à partir compte-chèques ou compte d'épargne.
- Tous les paiements doivent être reçus 110 jours avant le départ.
- EF se réserve le droit d'annuler la réservation du voyageur si un paiement est en souffrance de 30 jours (ou de 15 après le paiement final).
- Des frais non remboursables de 30 \$ seront exigés chaque fois qu'un paiement est retourné ou refusé.
- Il incombe aux voyageurs d'effectuer leurs paiements à échéance, même s'ils n'ont reçu aucune facture.
- Toutes les dates d'échéance des paiements font référence aux dates auxquelles chaque paiement doit être reçu par EF.

Modalités de la facturation électronique

Les modalités suivantes s'appliquent aux voyageurs inscrits à la facturation électronique :

- Les voyageurs ou les contacts principaux (pour les voyageurs âgés de moins de 20 ans) recevront des factures électroniques pour toutes les informations liées à leur compte EF, ainsi que certains autres avis disponibles en format électronique. Une fois les voyageurs inscrits, aucune copie papier ne leur sera envoyée. Pour voir et imprimer leurs factures, les voyageurs peuvent se connecter à leur compte sur efvoyages.ca.
- EF ne peut être tenue responsable de tout retard ou défaut de livraison d'une facture; les voyageurs comprennent qu'aucune disposition des présentes conditions ne les libère de l'obligation de payer une facture.
- Les voyageurs peuvent opter pour la facturation par la poste au lieu de la facturation électronique en tout temps, en se connectant à leur compte sur efvoyages.ca ou en composant le 1 800 263-2806.
- Dans les limites imposées par la loi, la facturation électronique est fournie « telle quelle », erreurs comprises, sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite. Le voyageur assume l'entière responsabilité et les risques associés à l'usage de la facturation électronique. EF ne garantit pas que l'information, les processus ou les services seront dépourvus d'interruptions ou d'erreurs.

Entente de débit préautorisé

J'autorise (nous autorisons) EF et l'institution financière désignée à commencer les prélèvements selon l'horaire de paiements que j'ai choisi (nous avons choisi) dans le cadre du programme de paiement automatique et/ou à prélever le versement unique comme indiqué à EF par écrit, par transaction.

Je comprends (nous comprenons) que par mon (notre) inscription au programme de paiement automatique, j'autorise (nous autorisons) le prélèvement de paiements variables mensuels ou bimensuels, selon le montant du solde à payer, lequel sera divisé par le nombre de dates de prélèvements autorisés restants 25 jours avant le départ. Ces prélèvements seront effectués dans le compte indiqué, jusqu'à ce que le solde dû soit acquitté.

Cette autorisation est valable jusqu'à ce qu'EF ait reçu un avis écrit de ma part (notre part) indiquant un changement à l'entente ou son interruption, ou jusqu'à ce que le dernier prélèvement prévu dans le cadre du programme de paiement automatique soit effectué, selon les conditions générales du programme de paiement automatique. Cet avis doit être reçu au moins dix (10) jours ouvrables avant la date prévue du prochain prélèvement, et peut être transmis par le biais de mon site Web sécurisé EF ou en faisant parvenir un formulaire d'annulation à EF par la poste. Je peux (nous pouvons) faire demande d'un formulaire d'annulation en communiquant avec EF au **1-800-263-2806**.

EF ne peut céder cette autorisation, ni directement ni indirectement, par action d'une loi, par changement de contrôle, ou autrement, sans m'en aviser (nous en aviser) par écrit au moins 10 jours à l'avance.

J'ai (nous avons) certains droits de recours si un prélèvement n'est pas conforme à la présente entente. Par exemple, j'ai (nous avons) le droit d'être remboursé(s) pour tout prélèvement non autorisé ou non conforme à l'entente de débit préautorisé. Pour

obtenir d'autres informations sur mes (nos) droits de recours, je peux (nous pouvons) communiquer avec mon (notre) institution financière ou consulter le site payments.ca. Des questions? **Appelez-nous au 1-800-263-2806**.

Diversité, équité, inclusion et appartenance

EF s'engage à offrir une expérience de voyage inclusive, et tous nos voyageurs ont un rôle à jouer à cet égard. En voyage, vous rencontrerez des personnes provenant de divers horizons culturels et religieux. Notre but est de créer un environnement qui honore les différences et alimente la curiosité d'en apprendre plus sur le monde, sur soi-même et sur sa place dans le monde.

Les règles de la route d'EF

Le guide accompagnateur et le responsable de groupe travailleront de concert pour créer une expérience de voyage sécuritaire; chaque membre du groupe doit également coopérer et faire preuve de bon jugement pendant le voyage.

Lors de leur inscription, les voyageurs acceptent les règles de conduite d'EF, lesquelles sont également énoncées sur leur site Web personnalisé. À défaut de se conformer à ces règles ou à toute autre règle particulière établie par le responsable de groupe, les voyageurs s'exposent à des mesures disciplinaires, à un retrait du voyage et à un retour à la maison à leurs propres frais, sans remboursement pour la partie du voyage ratée. Cette décision revient à EF et/ou au responsable de groupe. En outre, si le voyageur n'adhère pas aux règles spécifiques définies par le responsable de groupe, ce dernier dispose de la capacité et du soutien d'EF pour renvoyer le voyageur chez lui, aux frais du voyageur.

Tous les voyageurs doivent respecter les règlements ci-dessous

Toutes les activités prévues sont obligatoires. Si le voyageur est malade, présente des signes de maladie, ou éprouve un malaise physique qui pourrait l'empêcher de participer à une activité, il doit en aviser le responsable de groupe, qui en avisera à son tour le guide accompagnateur.

Si le voyageur souhaite rendre visite à des amis ou membres de la famille pendant son voyage, il doit en faire part au responsable de groupe avant le début du voyage.

Le responsable de groupe doit obtenir la permission des parents et de l'administration scolaire, et fournir les détails pertinents au conseiller en voyages culturels EF au moins 30 jours avant le départ.

Les voyageurs sont tenus de respecter tout couvre-feu. Pour la sécurité du voyageur, des inspections des chambres seront réalisées à la discrétion du responsable de groupe. Les visiteurs ou les membres du groupe de sexe opposé ne sont pas autorisés dans votre chambre.

Il est interdit de fumer à bord des autocars, pendant les repas, dans les chambres d'hôtel ou dans tout autre espace partagé ou clos.

La conduite ou la location d'un véhicule à moteur est strictement interdite pour tous les voyageurs.

Les voyageurs sont tenus de payer pour les appels téléphoniques et les frais accessoires personnels encourus à l'hôtel. Ces frais sont payables le soir précédant le départ de chaque hôtel.

Les voyageurs âgés de moins de 18 ans ne peuvent pas consommer d'alcool pendant le voyage. Les voyageurs de plus de 18 ans (ou tout autre âge requis par les lois locales) peuvent consommer de la bière ou du vin de façon modérée. La consommation d'alcool fort est strictement interdite. Le responsable de groupe et/ou les parents peuvent interdire toute consommation d'alcool, à sa discrétion exclusive. Une consommation excessive d'alcool par tout voyageur du groupe ne sera pas tolérée et entraînera une expulsion du voyage aux frais du voyageur.

Les activités illégales ne seront pas tolérées et sont passibles d'une expulsion immédiate du voyage. Si le voyageur participe à des activités illégales, tous les coûts associés au voyage retour seront entièrement aux frais du voyageur. Si les autorités locales doivent intervenir, le voyageur sera assujéti aux lois du pays visité.

Le paiement pour tout dommage causé par le voyageur aux chambres d'hôtel ou aux autocars sera sa responsabilité. Si le voyageur remarque des signes de dommage à l'arrivée dans un hôtel, il doit en aviser le guide accompagnateur immédiatement.

EF s'engage à créer un environnement sûr et confortable pour tous les voyageurs, et la diversité, l'équité et l'inclusion font partie intégrante de la mission que s'est donnée EF de surmonter les obstacles par le biais de voyages éducatifs. Le harcèlement, l'intimidation ou la discrimination visant d'autres voyageurs, des prestataires ou des membres du personnel eu égard à leur identité de genre, âge, orientation sexuelle,

handicap, apparence physique, race, appartenance ethnique, religion ou autre facteur ne seront pas tolérés et peuvent entraîner l'exclusion du participant.

Exonération de responsabilité et entente

J'atteste (ou un parent ou tuteur légal si le participant est mineur) avoir lu et compris, et accepter ce qui suit en contrepartie de mon inscription à un voyage éducatif EF :

1. Tous les voyages internationaux sont gérés par EF Education First International Ltd., située en Suisse, et mis en marché par EF Institute for Cultural Exchange Ltd.; et tous les voyages locaux sont gérés par EF Explore America Inc., commercialisé par EF Institute for Cultural Exchange Ltd.

2. EF Institute for Cultural Exchange, Ltd., EF Explore America Inc., EF Education First International, Ltd. et leurs sociétés affiliées, partenaires, et toutes les sociétés agissant en leur nom, ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants autorisés (collectivement, « EF ») ne possèdent ni n'exploitent aucune entité qui doit fournir ou fournit des biens ou des services pour mon programme, y compris, par exemple, les hôtels, les arrangements concernant la propriété ou le contrôle de maisons, appartements ou autres lieux d'hébergement, les guides accompagnateurs, les compagnies aériennes, de bateaux, d'autobus ou autres entreprises de transport, les opérateurs locaux au sol, les services de traitement des visas, les fournisseurs ou organisateurs d'excursions facultatives, ou les fournisseurs de services de restauration ou de divertissement, etc. Je reconnais que toutes ces personnes et entités, en particulier le guide accompagnateur affecté à mon voyage, sont des entrepreneurs indépendants et non des employés ou des agents d'EF. En conséquence, EF n'est pas responsable des actes ou omissions négligentes ou délibérés de ces personnes ou entités ou de tout autre tierces parties.

3. Sans limitation, EF n'est pas responsable des blessures, pertes ou dommages aux personnes ou à la propriété en tout genre, le décès, retards ou inconvénients liés à la fourniture de biens ou de services occasionnés par ou découlant, mais sans limitation, des éléments suivants : cas de force majeure; actes gouvernementaux; actes de guerre ou troubles civils; insurrection ou révolte; grève ou autres activités syndicales; problèmes ou urgences de santé publique, épidémies, pandémies, pestes, maladies infectieuses contagieuses, maladies touchant une grande partie de la population; activités criminelles, terroristes ou menaces d'activités terroristes de toute nature; surréservation ou déclasséement d'hébergement; conditions structurelles ou autres défectueuses dans une maison, un appartement ou tout autre lieu d'hébergement (ou tout problème de chauffage, de plomberie, d'électricité ou de structure); défaillance mécanique ou toute autre défaillance d'avions ou d'autres moyens de transport, ou tout changement d'horaire défavorable d'un moyen de transport ou toute autre défaillance des mécanismes des transports avec l'arrivée ou le départ en toute sécurité; faillite ou défaut des fournisseurs; dangers associés aux activités nautiques; dangers associés aux morsures ou piqûres d'animaux, d'insectes ou de parasites; problèmes sanitaires; intoxication alimentaire; le manque d'accès à des soins médicaux ou de la qualité des soins médicaux; difficulté à évacuer les lieux en cas d'urgence médicale ou autre cas d'urgence, ou tout autre acte négligent ou délibéré ou l'inaction d'une tierce partie ou pour toute autre raison au-delà du contrôle direct d'EF.

4. Je comprends que les voyages dans d'autres pays sont différents de ceux réalisés au Canada. Les conditions de vie et les us et coutumes dans la destination, de même que les normes et conditions relatives aux services publics, aux services généraux et à l'hébergement peuvent différer de ceux du Canada. Les voyages au pays à l'extérieur du Canada peuvent comporter certains inconvénients et risques, y compris, entre autres, les forces de la nature, les conditions géographiques et climatiques, différentes normes d'hygiène, les problèmes d'infrastructure (y compris l'entretien des routes, les retards de transport et les conditions d'hébergement), les troubles civils, le vandalisme, la criminalité, l'instabilité politique et le terrorisme. Les services médicaux ou les installations peuvent ne pas être facilement accessibles ou ne pas être disponibles du tout pendant tout ou partie d'un programme et, s'ils sont disponibles, peuvent ne pas correspondre aux normes en vigueur dans le pays d'origine du participant. Je comprends en outre que différentes régions du monde présentent des problèmes de santé, de maladie et de sécurité uniques, et je m'engage à prendre connaissance de tout risque spécifique lié à ma destination en visitant le site Web de l'Agence de santé publique du Canada sur la santé des voyageurs à l'adresse www.canada.ca/fr/sante-publique/services/sante-voyageurs.html

et le site Web des conseils aux voyageurs et avertissements du gouvernement du Canada à l'adresse voyage.gc.ca/voyager/avertissements. J'assume en pleine connaissance de cause tout risque de blessure corporelle et personnelle, de décès, de traumatisme émotionnel, de dommage à la propriété, d'inconvénient et/ou de perte découlant de la négligence ou de tout autre acte de toute personne ou entité, quelle qu'en soit la cause, y compris, entre autres, les risques susmentionnés. J'ai lu et compris ces risques et j'ai eu la possibilité de poser toutes mes questions sur ces risques, et j'ai l'intention d'assumer pleinement tous les risques liés au voyage et à ma participation au programme.

5. J'accepte de libérer EF et mon école, mon district scolaire, mon conseil scolaire, mon responsable de groupe et mon guide accompagnateur (collectivement, les « parties exonérées ») des éléments suivants, et j'accepte de ne pas poursuivre les parties exonérées concernant toute réclamation de toute nature liée de quelque manière que ce soit à ma participation à un voyage parrainer par EF, y compris, entre autres, les réclamations pour négligence, bris de contrat, une violation des garanties expresses ou implicites, une négligence ou un décès injustifié, ou toute réclamation fondée sur la loi statutaire. Par la présente, je renonce inconditionnellement et sans équivoque à toute réclamation et demande pour tous les dommages, pertes, coûts et dépenses de quelque nature que ce soit (y compris les frais juridiques) en raison de ou découlant de toute blessure personnelle, décès, blessure corporelle, angoisse mentale, détresse émotionnelle, ou dommage à la propriété ou autre que je pourrais subir pour quelque cause que ce soit liée de quelque manière que ce soit à ma participation à un voyage parrainer par EF.

6. De plus, je comprends et j'assume tout risque, financier ou autre, lié aux décisions d'EF d'annuler, de modifier ou de retarder le voyage en raison d'événements imprévisibles qui sont hors du contrôle raisonnable d'EF ou qui deviennent nécessaires ou souhaitables afin d'assurer ma sécurité et d'améliorer la qualité du voyage.

7. Je consens à la présente décharge et entente pour moi et mon enfant mineur s'inscrivant au voyage (le cas échéant), de même pour mes représentants personnels, exécuteurs testamentaires, héritiers et membres de ma famille.

8. En outre, EF n'assume aucune responsabilité que ce soit à mon égard quand je suis absent(e) des activités supervisées par EF ou quand je participe à une activité non supervisée par EF, comme lorsque je rends visite à des amis ou de la famille, ou quand j'ai choisi de devancer ou de retarder mon départ ou pour les autres périodes ou activités optionnelles où je ne bénéficie pas des services d'un guide accompagnateur.

9. Mon voyage débute au décollage à l'aéroport de départ d'EF et se termine à l'atterrissage à l'aéroport d'origine (ou à tout autre aéroport d'arrivée).

10. La responsabilité du transporteur aérien, en cas de perte ou d'avarie des bagages, de dommages à la propriété ou encore de décès ou blessure personnelle ou corporelle, est assujettie et limitée par le contrat de transport de la compagnie aérienne, leur tarifs, la Convention de Montréal ou la Convention de Varsovie et leur modifications ou les deux à la fois.

11. EF ou mon responsable du groupe a le droit de refuser ou d'annuler mon inscription à sa discrétion exclusive si ma participation risque d'avoir un impact négatif sur mon bien-être ou mon appréciation du voyage ou ceux de mon groupe de voyage, ou si EF ou mon responsables de groupe estiment ne pas pouvoir prendre en compte un problème médical ou comportemental. En pareil cas, la Politique d'annulation standard d'EF détaillées dans les conditions de réservation s'appliquent.

12. Je conviens de me conformer aux règlements d'EF ainsi qu'aux directives de mon responsable du groupe, de mon guide accompagnateur et du personnel d'EF pendant mon voyage. En cas de non-respect, je m'expose à un renvoi immédiat de l'excursion par mon responsable du groupe ou EF. Je reconnais qu'en enfreignant ces règlements et directives, je renonce à mon droit d'obtenir un remboursement pour toute ou une partie, quelle qu'elle soit, du prix de mon programme, et que mon responsable du groupe ou EF peut me renvoyer dans mon pays d'origine, à mes frais.

13. Je conviens de me conformer à toutes les lois locales pendant mon voyage. Je

comprends qu'en cas de violation de ces lois, même sans le faire exprès, je renonce à mon droit d'obtenir un remboursement pour toute ou une partie, quelle qu'elle soit, du prix de mon programme, et que mon responsable du groupe ou EF peut me renvoyer dans mon pays d'origine, à mes frais. Je comprends également que si les autorités locales interviennent, je serai assujetti(e) aux lois du pays que je visite.

14. Si je tombe malade ou que je suis frappé(e) d'incapacité, EF et ses employés (ou mon responsable du groupe) pourront prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires pour mon bien-être et ma sécurité, y compris aviser mes parents ou tuteurs et/ou assurer un traitement médical (à mes frais) et organiser mon voyage de retour dans mon pays d'origine. EF se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de communiquer avec les parents ou tuteurs du voyageur pour transmettre des informations relatives à des problèmes de santé, ou à tout autre aspect du voyage le concernant. Ces droits prévalent sur l'ensemble des règlements sur la protection des renseignements personnels applicables. En cas d'urgence médicale, EF s'appliquera à ce qu'un traitement adéquat soit administré, et le voyageur autorise EF à agir en ce sens. EF ne garantit toutefois pas qu'elle sera en mesure d'obtenir qu'un traitement d'urgence, efficace ou non, soit administré ou qu'il soit administré en temps opportun. ends qu'en cas de violation de ces lois, même sans le faire exprès, je renonce à mon droit d'obtenir un remboursement pour toute ou une partie, quelle qu'elle soit, du prix de mon programme, et que mon responsable du groupe ou EF peut me renvoyer dans mon pays d'origine, à mes frais. Je comprends également que si les autorités locales interviennent, je serai assujetti(e) aux lois du pays que je visite.

15. J'ai choisi de voyager avec l'enseignant ou le responsable du groupe qui gère mon groupe. Je comprends que ce choix n'est pas la responsabilité d'EF. Je comprends que mon responsable du groupe est habilité à prendre des décisions en mon nom, y compris mais non seulement, modifier le voyage ou les dates retenues pour le voyage et exiger que je m'inscrive au régime mondial d'assurance voyage ou à des excursions optionnelles. Je comprends qu'un responsable du groupe doit m'accompagner pour le voyage. Si un responsable du groupe annule pour quelque raison que ce soit, EF lui demandera d'assigner un nouveau responsable du groupe aux voyageurs. À ce stade-ci, si je ne souhaite pas voyager avec le remplaçant désigné et que j'annule mon voyage, mon cas sera traité comme une annulation standard. Si aucun nouveau responsable du groupe n'est disponible, je devrai annuler mon voyage et les conditions d'annulation standard d'EF s'appliqueront. Je peux également demander à EF de m'inclure dans un nouveau groupe de voyage. Si EF n'est pas en mesure de m'inclure à un nouveau groupe de voyage, les conditions d'annulation standard d'EF s'appliqueront.

16. Si j'ai 20 ans ou plus au moment ou pendant la période du voyage, je consens à ce qu'EF se réserve le droit de vérifier mes antécédents (y compris mes antécédents criminels) comme condition préalable au voyage. EF s'associe actuellement à Sterling Talent Solutions, une société tierce, pour effectuer des vérifications des antécédents. Toutes les vérifications des antécédents doivent être effectuées par l'entremise de Sterling Talent Solutions. Dans l'éventualité du refus du voyageur de consentir à la vérification de ses antécédents, EF se réserve le droit de l'exclure du voyage; cela sera considéré comme une annulation et les conditions d'annulation standard d'EF s'appliqueront.

17. Cette décharge et entente ainsi que les conditions de réservation d'EF constituent l'entente entière entre EF et moi-même concernant l'objet aux présentes; et je ne m'appuie sur aucune promesse, incitation, matériel de marketing ou entente non mentionnée aux présentes, y compris, entre autres, toute déclaration verbale qui m'aurait été faite par un agent ou un employé d'EF, par mon école ou par mon responsable du groupe. Cette entente ne peut être modifiée que par écrit, avec la signature d'EF. La renonciation d'EF à une quelconque disposition de la présente entente n'affecte en rien les dispositions restantes de la présente entente, et cette entente doit alors être interprétée comme si une telle clause ou disposition ne figure pas aux présentes.

18. Cette décharge et entente et son application aux présentes sont régies à tous les égards par les lois de la province de l'Ontario et les lois canadiennes pertinentes. En cas de réclamation, contestation ou procédure judiciaire découlant de la relation que j'entretiens avec EF, ou pour toute réclamation qui de façon contractuelle, civile ou en justice ou en équité intervient entre les parties, qu'elles soient ou non liées à la présente entente, celles-ci acceptent, reconnaissent et se soumettent à la compétence exclusive des lois et règlements de la province de l'Ontario.

19. EF peut utiliser tout film ou image numérique pris de moi et tous mes commentaires pendant un voyage EF ainsi que tout travail de projet (y compris, entre autres, les programmes d'apprentissage en ligne offerts par EF) pour une publicité future sans aucune rémunération pour moi et également utiliser mes coordonnées pour de futures promotions EF. J'ai lu et j'accepte les conditions d'utilisation et la politique de confidentialité décrites à l'adresse <https://www.efvoyages.ca/legal/privacy-policy> et je consens au traitement de mes données à caractère personnel par EF.

20. EF s'engage à traiter vos données personnelles en conformité avec les lois applicables sur la protection des données dans le cadre de votre inscription, du service à la clientèle, de l'achat d'un de nos programmes de protection voyage et de la mise à disposition des produits et services se rapportant à votre voyage. Cela peut nécessiter le partage de vos renseignements personnels avec des entreprises affiliées, des gestionnaires de réclamations, des fournisseurs d'assurance, votre école, votre conseil scolaire, le responsable du groupe et d'autres partenaires d'affaires à l'intérieur comme à l'extérieur du Canada, y compris, entre autres, aux États-Unis, dans l'EEE et en Suisse. Nous avons mis en place des mécanismes de protection appropriés pour le transfert de vos renseignements personnels, y compris les normes universelles en matière de protection des données adoptées par la Commission européenne et la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDÉ) du Canada. Nous ne conserverons vos renseignements personnels que pour la période nécessaire aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou aux fins de conformité avec les délais stipulés par la loi et les pratiques exemplaires du marché, à moins qu'une période de conservation plus longue ne soit requise en raison d'une obligation juridique ou pour l'établissement, l'exercice ou la défense des demandes en justice. Pour toute question sur le traitement ou l'utilisation de vos renseignements personnels, si vous souhaitez obtenir une copie des renseignements qu'EF détient sur vous, ou pour faire corriger ou supprimer des renseignements personnels inexacts, veuillez contacter le soutien aux voyageurs au 1-800-263-2806.

Ne signez votre formulaire d'inscription qu'après avoir lu et compris l'intégralité de la présente décharge de responsabilité et entente.

Vous désirez en savoir plus?
Trouvez la réponse à (presque)
toutes vos questions sur la
page efvoyages.ca/aide



Êtes-vous prêt(e) à offrir une perspective mondiale à votre enfant?
Effectuez son inscription dès aujourd'hui.



CONSULTEZ
efvoyages.ca/inscription



COMMUNIQUEZ AVEC
notre équipe de soutien aux voyageurs
au 1 800 263-2806



ENVOYEZ VOTRE FORMULAIRE
D'INSCRIPTION À :

EF Voyages Culturels
80, rue Bloor Ouest, 16^e étage
Toronto (Ontario) M5S 2V1

(Merci de ne pas envoyer de paiements en espèces)



Pour vous inscrire plus rapidement,
visitez efvoyages.ca/inscription

Formulaire d'inscription

Demandez à votre responsable de groupe d'apposer l'étiquette ici ou de fournir les renseignements suivants :

N° du voyage (requis pour le traitement du formulaire d'inscription) : _____

Nom du voyage, dates et année demandées : _____

Responsable de groupe : _____

(Les responsables de groupe n'ont pas besoin de remplir un formulaire d'inscription)

INFORMATIONS SUR LE VOYAGEUR - Important : Veuillez utiliser des caractères d'imprimerie seulement. Le nom complet (y compris le deuxième prénom, le cas échéant) doit correspondre exactement à celui inscrit dans votre passeport. Des frais minimaux de 200 \$ s'appliquent pour les changements de nom.

Prénom : _____
(Comme il figure sur votre passeport. Pas de surnom.)

Deuxième prénom : _____
(S'il est ou sera indiqué dans le passeport)

Nom de famille : _____

Date de naissance : _____ J J M M A A **Êtes-vous citoyen canadien?** Oui Non **Sexe :** Homme Femme Autre
(Comme il figure sur votre passeport)

Courriel du voyageur : _____
(Obligatoire pour tous les voyageurs adultes pour les communications sur le voyage et les paiements)

Adresse postale : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone cell. : _____ Préférence pour la communication en anglais?
(Obligatoire pour tous les voyageurs adultes)

Association avec le voyage : Éleve Administrateur Personnel enseignant Membre de la famille du responsable de groupe Ami(e) du responsable de groupe
 Membre de la famille de l'élève ou du voyageur Ancien élève Troupe ou membre du conseil Autre

INFORMATIONS SUR LE CONTACT PRINCIPAL - Nous contacterons cette personne concernant les paiements et certains autres détails importants sur le voyage.

Important : Uniquement nécessaire pour les voyageurs de **moins de 20 ans** au moment du voyage.

Veuillez nous indiquer le meilleur moment pour appeler : _____

Prénom : _____ Nom de famille : _____

Relation : Parent Tuteur Membre de la famille Conjoint(e) Ami(e) **Date de naissance :** _____ J J M M A A Préférence pour la communication en anglais?

Courriel du contact : _____

Téléphone cell. : _____

Adresse postale : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Le **contact principal** sera également le contact d'urgence du voyageur pendant le voyage. Si ce n'est pas le cas, veuillez remplir la section intitulée Contact d'urgence ci-dessous.

INFORMATIONS SUR LE CONTACT D'URGENCE - Important : Requis en cas d'urgence. Le contact en cas d'urgence ne doit pas accompagner le voyageur (dans le cadre de son voyage EF ou autrement).

Prénom : _____ Nom de famille : _____

Relation : Parent Tuteur Membre de la famille Conjoint(e) Ami(e)

Courriel du contact : _____

Téléphone cell. : _____ Préférence pour la communication en anglais?

